



**COMITÉ DES PÊCHES POUR L'ATLANTIQUE CENTRE-EST  
SOUS-COMITÉ SCIENTIFIQUE**

Septième session

Ténérife, Espagne, 14 – 16 octobre 2015

Groupe de travail sur la pêche artisanale:

**Rôle et perspectives futures à la lumière des Directives d'application volontaire visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (Directives sur la pêche artisanale)**

**RÉSUMÉ**

Le sous-secteur de la pêche à petite échelle emploie plus de 90 % des personnes actives dans les pêches de capture, et cette activité apporte une contribution majeure à la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance. L'importance du secteur est progressivement reconnue dans les débats et processus politiques au niveau international et régional. Lors du Comité des pêches de la FAO en juin 2014, un des résultats de cette reconnaissance mentionnée était l'adoption des Directives Volontaires pour la Sécurisation Durable de la Pêches à Petite Echelle dans le contexte de la Sécurité Alimentaire et l'Eradication de la Pauvreté (Directive SSF). Ces directives SSF sont également incluses dans le Cadre Politique de l'Union Africaine et le NEPAD aussi bien que dans la Stratégie de Réforme de la Pêche et de l'Aquaculture adoptée en 2014.

Le COPACE a créé un Groupe de Travail pour les Pêches Artisanales en 2000. Ce groupe s'est réuni quatre fois et leur dernière réunion a eu lieu en 2007. Étant donné qu'il existe maintenant une contribution importante pour l'amélioration de la pêche à petite échelle, le groupe de travail artisanal COPACE pourrait être un moyen pour sensibiliser les membres du COPACE sur les éléments des directives de SSF et les objectifs du cadre politique de l'UA/NEPAD. Le groupe de travail pourrait être un moyen d'adresser ces instruments politiques dans un contexte opérationnel, pour identifier et appuyer des priorités communes et des opportunités, agir, et partager les bonnes pratiques au niveau national et régional. Le groupe de travail COPACE peut aussi s'appuyer sur les initiatives existantes ou prévues ainsi que les thématiques déjà abordées par le groupe de travail.

Le sous-comité scientifique (SSC) est invité à examiner au point de vue technique, la pertinence et viabilité du groupe de travail, tout en considérant les possibilités de partenariat, ainsi que la pertinence des TDR du groupe et à la nécessité de les réviser, compte tenu des initiatives régionales et mondiales. Le SSC a également demandé de réfléchir sur à l'éventuelle utilisation des directives de SSF en tant qu'outil par le groupe de travail à l'avenir et à la contribution du groupe aux processus politiques au niveau national, régional et mondial qui résultent des directives de SSF et d'autres processus tels que le « Think – Tank » de l'UA. Le sous-comité pourrait considérer la formulation de recommandations à l'égard des points ci-dessus au comité.

## INTRODUCTION

1. Environ 120 millions de travailleurs à temps plein et à temps partiel dans le monde dépendent directement des chaînes de valeur de la pêche de capture commerciale pour leurs moyens de subsistance. Plus de 90 pour cent d'entre eux travaillent dans le sous-secteur de la pêche artisanale, et la quasi-totalité d'entre eux vivent dans les pays en développement. Les femmes jouent un rôle crucial dans la pêche artisanale, en particulier dans la transformation, la commercialisation et la vente, de même que les propriétaires de bateaux et les investisseurs. La pêche artisanale contribue à plus de 50 pour cent de la production de capture dans le monde, presque la totalité des prises étant utilisée pour la consommation humaine directe. Mais la pêche artisanale contribue également de manière importante au commerce et aux PIB nationaux. Selon la Banque mondiale (2012), le secteur des pêches en Afrique emploie 25,4 millions de personnes, dont 7,4 millions sont des pêcheurs artisanaux, 0,4 des pêcheurs industriels tandis que les 17,6 restant interviennent au niveau de la post-capture. Une grande partie de ces opérateurs de pêche artisanale provient des pays membres du COPACE..
2. Le système des pêcheries artisanales dans la zone du COPACE est complexe, différentes pratiques de pêche existant, ce qui génère souvent des conflits d'intérêt, et un marché, dans la plupart des pays, dans lesquels la demande est toujours supérieure à l'offre. La conservation et la préservation des ressources halieutiques sont primordiales pour assurer la sécurité alimentaire et contribuer à la lutte contre la pauvreté dans la sous-région.
3. Cette réalité est de plus en plus reconnue au niveau régional et international par un certain nombre de forums et dans les processus politiques, où, à un niveau normatif, les États membres continuent d'appeler à une plus forte mobilisation envers ce secteur. Ainsi, toute une série de documents souligne le rôle de la pêche, notamment celui de la pêche artisanale, dans la contribution à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté, par exemple:
  - 2012 - Rapport du Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation pour l'Assemblée générale de l'ONU: Il constitue le premier rapport sur la pêche dans le contexte de la sécurité alimentaire et du droit à l'alimentation. Il reconnaît que la pêche assure la sécurité alimentaire et de bonnes conditions nutritionnelles à un grand nombre de personnes, ainsi que des moyens de subsistance et des revenus. Il identifie également les défis auxquels font face les pêches mondiales, entre autres la durabilité environnementale et la mondialisation de l'industrie de la pêche. Le rapport note que la prise en compte d'une approche des droits humains est essentielle à la réalisation du développement durable dans le secteur de la pêche.
  - 2012 - Conférence des Nations Unies sur le développement durable: Le document final *L'avenir que nous voulons* insiste fortement sur le rôle de la pêche artisanale en tant que catalyseur du développement durable dans la pêche. Les signataires se sont engagés «à observer la nécessité d'assurer l'accès à la pêche, et l'importance de l'accès aux marchés ...». Le document souligne également la nécessité d'autonomisation de tous pour une pleine contribution au développement.
  - 2014 - Comité sur la sécurité alimentaire mondiale - Rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition et la pêche et l'aquaculture: ce rapport indique que le poisson est l'un des aliments qui se convertit le mieux en nourriture de grande qualité nutritionnelle. Il souligne également les nombreuses interactions entre plusieurs questions d'environnement, de développement, de politique et de gouvernance qui influent sur le développement de la pêche. Il analyse les rôles et les contributions des différents acteurs de la pêche, souvent affectés par les déséquilibres de pouvoir. Il souligne donc aussi

l'importance de la protection sociale et de l'emploi décent, l'égalité des sexes et de la gouvernance du secteur.

- 2014 - Cadre politique et stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture de l'Union africaine/NEPAD. Cette stratégie inclut le développement de la pêche artisanale dans les sphères politiques identifiées, avec l'objectif d'améliorer et de renforcer la contribution de la pêche artisanale à la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire et nutritionnelle et les bénéfices socioéconomiques des communautés de pêcheurs.

## **DIRECTIVES SUR LA PÊCHE ARTISANALE**

4. Du point de vue du secteur des pêches, les problématiques et les arguments mentionnés ci-dessus sont également apparus dans le processus de consultation durable et inclusive menant à l'approbation des Directives volontaires visant à assurer une pêche artisanale durable dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté (Directives sur la pêche artisanale) du COFI de 2014.
5. Les Directives sur la pêche artisanale cherchent à renforcer la contribution de la pêche artisanale durable à la sécurité alimentaire et à la nutrition. Elles visent également à contribuer et à améliorer le développement équitable et la condition socioéconomique des communautés de pêche artisanale à travers une gestion durable et responsable des pêches. Elles ont pour objectif d'habiliter et d'autonomiser les parties prenantes, en particulier les communautés de pêche et leurs membres, afin qu'ils participent activement et utilement au processus de prise de décision pour apporter leur contribution à la sécurité alimentaire et à l'éradication de la pauvreté. Les Directives sur la pêche artisanale viennent renforcer d'autres instruments internationaux, en particulier le Code de conduite pour une pêche responsable; les Directives sur le Droit à l'alimentation et les Directives volontaires sur la gouvernance responsable des régimes fonciers des terres, pêches et forêts, qui ont été élaborées sur des bases communes de principes des droits de l'homme.
6. Les Directives sur la pêche artisanale sont divisées en trois grandes parties. La partie 1, l'introduction, énonce les objectifs, la nature et la portée, les principes directeurs et les liens avec d'autres instruments internationaux. Les principes directeurs des Directives sur la pêche artisanale incluent la non-discrimination, le respect des cultures, la viabilité économique et sociale, l'égalité des genres et l'équité, l'équité et l'égalité, la transparence, la primauté du droit, la consultation et la participation, la responsabilité, la durabilité économique, sociale et environnementale, les approches globales et intégrées et la responsabilité sociale et la faisabilité.
7. La partie 2 des Directives sur la pêche artisanale intitulée 'pêche responsable et le développement durable' est au centre de la thématique des Directives sur la pêche artisanale. Ses chapitres traitent des aspects suivants: l'utilisation/la gestion durable des ressources et des droits sécurisés aux ressources de la pêche et de la terre et la capacité d'en tirer profit pour les communautés de SSF; la dimension sociale du développement des moyens de subsistance de SSF (par ex., l'accès aux services sociaux, le besoin d'égalité et d'équité), de l'emploi et des revenus, et des conditions de travail justes et décentes; le secteur de la post-capture et du commerce et la prise en compte de l'ensemble de la chaîne de valeur dans sa globalité; l'importance de l'égalité et de la nécessité de promouvoir l'égalité et l'équité; et la vulnérabilité des communautés de pêche artisanale dans le contexte des risques de catastrophes et de changement climatique.
8. La partie 3 des Directives sur la pêche artisanale porte sur la nécessité d'assurer un environnement favorable et de soutenir la mise en œuvre. Cela nécessite notamment l'amélioration de la coordination institutionnelle et la collaboration à divers niveaux pour assurer la cohérence des

politiques; la recherche, l'information et la communication; le développement des capacités et le suivi.

9. L'application des principes des Directives sur la pêche artisanale nécessitera un engagement et des investissements des bailleurs de fonds, des gouvernements, des OSC et des autres parties prenantes afin de les transformer en outils efficaces pour le changement. L'approche stratégique globale pour la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale devrait se fonder sur l'esprit et l'environnement inclusif et la recherche du consensus qui a caractérisé le processus d'élaboration des Directives sur la pêche artisanale jusqu'ici. En conséquence, la future mise en œuvre des principes des Directives sur la pêche artisanale devrait être basée sur la participation et les partenariats, la mise en œuvre ancrée au niveau national et local dans un cadre de collaboration régionale et internationale, la sensibilisation, le soutien politique et le développement des capacités. Cela nécessitera le soutien et la collaboration de nombreuses parties prenantes différentes et les organisations régionales ont un rôle à jouer dans ce domaine.
10. Les Directives sur la pêche artisanale sont aussi étroitement liées à un autre instrument international adopté par le Comité sur la sécurité alimentaire mondiale en 2012, les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts, dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale (Directives sur les régimes fonciers). Cet instrument marque l'une des premières occasions où la pêche est considérée selon une approche intersectorielle du développement. Elles reconnaissent que la sécurité foncière est nécessaire pour la réalisation des droits de l'homme et la concrétisation progressive du droit à l'alimentation.

#### **LE GROUPE DE TRAVAIL DU COPACE SUR LA PÊCHE ARTISANALE**

11. Reconnaissant le rôle important de la pêche artisanale dans la région, le COPACE, durant la première session du Sous-comité scientifique (SCS COPACE) a adopté en 2000 la création d'un Groupe de travail sur la pêche artisanale pour compléter le travail des Groupes de travail sur l'évaluation des stocks en fournissant des conseils sur l'état des ressources et des pêcheries pélagiques et démersales. Des premiers termes de référence ont été adoptés lors de cette session, modifiés par la suite à la Quatrième session du SCS du COPACE en 2005.
12. Lors de cette session et sur la base des discussions sur les résultats de la Troisième session du Groupe de travail sur la pêche artisanale tenue à Accra, au Ghana, le 7-9 juin 2005, l'importance de créer des synergies et d'éviter les chevauchements entre les travaux du Groupe de travail sur la pêche artisanale et les Groupes de travail sur l'évaluation des stocks a été notée, et de nouveaux termes de référence ont été adoptés (voir annexe 1). Entre autres, il a été proposé de remplacer la première activité «Déterminer les paramètres biologiques des principales espèces cibles des pêcheries artisanales», qui a déjà été identifiée par les Groupes de travail sur les petits pélagiques et les espèces démersales pour «Encourager la collecte de données de fréquence de taille des principales espèces cibles des pêcheries artisanales.».
13. La seconde observation a porté sur la deuxième activité de la première tâche «élaborer et diffuser les méthodes/outils pour l'évaluation de l'importance sociale et économique de la pêche artisanale». Dans le cadre de la mise en place de cette activité dans les pays, il a été recommandé de traiter le niveau de contribution réelle de la pêche artisanale dans le développement des pays respectifs concernés.

14. Le Groupe de travail sur la pêche artisanale s'est réuni à cinq reprises, la dernière réunion du groupe remontant à 2007:

Année	Session	Lieu/Dates
2001	Réunion consultative du Groupe de travail sur la pêche artisanale du Sous-comité scientifique du COPACE	Cotonou, Bénin, 19-21 septembre
2002	Première session du Groupe de travail sur la pêche artisanale	Abidjan, Côte d'Ivoire, 2-4 juillet
2003	Seconde session du Groupe de travail sur la pêche artisanale	Conakry, Guinée, 16-18 septembre
2005	Troisième session du Groupe de travail sur la pêche artisanale	Accra, Ghana, 7-9 juin
2007	Quatrième session du Groupe de travail sur la pêche artisanale	Douala, Cameroun, 17-19 septembre

15. Le Groupe de travail du COPACE sur la pêche artisanale a déjà entrepris des recherches sur un certain nombre de questions clés en rapport avec la pêche artisanale dans la région, y compris par exemple la migration, les contributions de la pêche dans les économies nationales, l'importance socioéconomique de la pêche artisanale et la caractérisation des engins de pêche, etc. Bien que des travaux importants aient été entrepris, il reste encore beaucoup à faire.

16. La Quatrième session du Groupe de travail en 2007 a formulé des recommandations pour leur programme de travail en relation aux différents domaines d'intérêt pour la pêche artisanale, notamment: la nécessité de finaliser un guide méthodologique pour les études sur les coûts et les bénéfices, de réaliser des études sur la contribution de la pêche artisanale aux économies nationales dans tous les pays membres côtiers africains de la zone COPACE.

17. La promotion du rôle de la pêche artisanale dans les économies nationales dans tous les pays membres de la zone COPACE à travers les médias:

- les études sur la migration des pêcheurs dans la zone;
- le besoin d'études nationales sur le rôle des femmes dans la pêche artisanale dans la région doit être étudié au niveau de chaque pays;
- la classification des engins de pêche dans la zone COPACE; évaluer la distribution d'engins de pêche et des unités de pêche ainsi que les migrations dans la zone COPACE;
- la mise en œuvre d'enquêtes-cadre.

#### **RÔLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR DU GROUPE DE TRAVAIL DU COPACE SUR LA PÊCHE ARTISANALE DANS LE CONTEXTE DES DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS AU NIVEAU MONDIAL ET RÉGIONAL**

18. Les questions et les thèmes abordés par le Groupe de travail du COPACE sur la pêche artisanale sont tous primordiaux par rapport aux processus mondiaux et régionaux en cours, comme décrit ci-dessus. Les Directives sur la pêche artisanale, ainsi que la politique-cadre et la stratégie de réforme de l'UA/NEPAD pour la pêche et l'aquaculture en Afrique et l'importance particulière de la pêche artisanale dans la zone du COPACE, donnent une impulsion importante pour permettre à la pêche artisanale de contribuer pleinement à la sécurité alimentaire et à l'éradication de la pauvreté.

19. A cet égard, le Groupe de travail du COPACE sur la pêche artisanale pourrait servir de canal de sensibilisation parmi les membres du COPACE sur les divers aspects des Directives sur la pêche artisanale et des objectifs du cadre politique de l'UA/NEPAD, et pour les traiter dans un contexte opérationnel afin d'identifier et de soutenir les priorités communes et les possibilités d'action et d'échanger les bonnes pratiques au niveau national et régional, construire à partir des initiatives en cours ou prévues et sur les domaines traités précédemment par le groupe de travail.

#### **CONSIDÉRATIONS ADRESSÉES AU SCS**

20. Dans le contexte de ce qui précède, le Sous-comité scientifique est invité à examiner d'un point de vue technique:

- i. La pertinence technique et la viabilité pour le groupe de travail de réfléchir sur les possibilités de partenariat.
- ii. La pertinence des termes de référence actuels du Groupe de travail à la lumière des initiatives régionales et mondiales et leur révision éventuelle.
- iii. Si et comment les Directives sur la pêche artisanale peuvent être utilisées à l'avenir par le groupe de travail comme outil de travail, et comment le groupe de travail peut contribuer aux processus politiques nationaux, régionaux et mondiaux, résultant des Directives sur la pêche artisanale et des autres processus comme le groupe de réflexion de l'UA sur la pêche artisanale durable.
- iv. La formulation de recommandations au comité à l'égard de ce qui précède.

**Annexe 1: TERMES DE RÉFÉRENCE DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PÊCHE ARTISANALE, COMITÉ DES PÊCHES POUR L'ATLANTIQUE CENTRE-EST, SOUS-COMITÉ SCIENTIFIQUE, Troisième session, Accra, Ghana, le 7-9 juin 2005**

**Évaluation des stocks**

En collaboration avec les autres groupes de travail (démersal et petits pélagiques) sur l'évaluation des stocks, le Groupe de travail sur la pêche artisanale:

1. Développera/diffusera des méthodes ou des outils sur la pêche artisanale et la collecte et l'analyse des données sur l'effort de ces pêcheries.
2. Contribuera à l'amélioration des connaissances sur la dynamique des principales pêcheries: les interactions entre les pêcheries; la migration des stocks ciblés; les aspects liés aux nurseries, aires de reproduction et abris; la biologie des principales espèces cibles.

**Unités de pêche (engins, embarcations, équipage)**

1. Analysera la dynamique des unités de pêche (pirogues, engins, équipage): typologie, fonction, interactions (entre et au sein d'une même pêcherie).
2. Formulera des recommandations sur la conservation des ressources exploitées par les pêcheries artisanales: par ex., sur la réglementation du maillage des principaux engins de pêche.

**Socioéconomique**

1. Cherchera à promouvoir l'entrepreneuriat dans le sous-secteur.
2. Contribuera à l'amélioration des connaissances sur l'importance de la pêche artisanale dans les économies nationales et au niveau de la réduction de la pauvreté: rentabilité; utilisation des revenus; sources de financement; caractérisation des acteurs de la pêche artisanale; et analyse de la dynamique de leurs interactions (relations commerciales et sociales, amélioration de leurs moyens de subsistance), etc.
3. Documentera l'effet de l'application des lois et règlements sur la pêche artisanale.
4. Contribuera à l'amélioration des connaissances sur l'utilisation des produits de la pêche artisanale (transformation et commercialisation) et leur rôle dans le développement du sous-secteur.
5. Cherchera à promouvoir l'utilisation de l'approche des moyens d'existence durables pour fournir des informations pertinentes en faveur d'une politique participative et de gestion durable des ressources exploitées.

**Environnement**

1. Mènera des réflexions sur les impacts négatifs des activités de la pêche artisanale sur les habitats et les écosystèmes côtiers (collecte de bois de feu, pêcherie *acadja*, pratiques néfastes de la pêche artisanale sur les autres ressources aquatiques vivantes).
2. Identifiera les activités qui ont un impact négatif sur la pêche artisanale.
3. Formulera des recommandations pour une pêche artisanale responsable et durable.